

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 16/12/2020

compte tenu de l' épidémie de COVID19, la séance s' est déroulée en tenant compte des mesures sanitaires.

Présents : Belviso Medhi - Berton Philippe – Kubala Christian – Moracchini Patricia
Roesing Hans – Thibaud Gérard.

Absent excusé : Cabanac Cedric

Secrétaire de séance : Kubala Christian

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

1) Le compte rendu du conseil municipal du 20/11/2020 a été validé par l' ensemble des membres présents.

2) Suite à la demande du Pays Sud Toulousain, 2 élus ont été nommés comme suit : à la commission « Plan Climat » Gérard Thibaud – à la commission « Culture » Christian Kubala

3) Le conseil municipal, à l' unanimité des membres présents, a délibéré et accepté la convention « piscine » de Rieux Volvestre.

4) Réhabilitation de l' ancienne mairie en logement social .

le conseil municipal, après délibération par l' ensemble des membres présents, décide d' autoriser le Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l' obtention d' aides financières au titre du contrat des territoires ruraux auprès des services de l' État.

Accepte l' enveloppe pour un montant HT de 103276,06 € soit 123931,28€ TTC
Charge Monsieur le Maire d' inscrire ce projet à la programmation 2020 du contrat de territoire et de ruralité.

Décide de désigner Mr Y.P BARRAU, architecte D.P.L.G à Monréjeau, comme Maître d' oeuvre. Cette décision est justifiée par ses précédentes interventions dans la réalisation de la salle communale et cela respecte la DCM N°2018 01 de l' ancienne municipalité.

Décide d' arrêter le montant des honoraires de Mr Y.Pierre Barrau à 8 % du montant HT des travaux soit : 7545,28€

Décide d' arrêter le montant de la mission SPS à 1,5 % du montant HT des travaux soit : 1414,74€

Décide de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour signer ensemble ou séparément toutes les pièces à intervenir.

Décide d' inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

votants : 6 – pour : 6 – contre : 0 – abstention : 0

5) Après délibération, la dénomination de la RD 40C, qui traverse les communes de Montesquieu Volvestre, Bax, Latour et Lapeyrère, en « **route des Vallons** » est acceptée par l' ensemble des membres présents.

votants : 6 - pour : 6 – contre:0 – abst : 0

6) Nécessitant un compléments d' information auprès de la Communauté de Communes du Volvestre, la décision du transfert de police a été reportée.

votants : 6 – pour : 6 – contre : 0 – abst : 0

7) Suite au rdv du 16/12 avec Mme Irène Cordoba, architecte conseillère au CAUE de Toulouse, concernant l' entretien du bâtiment de l' église, l' évaluation des travaux à envisager sera transmise et précisée en février. Un état des lieux nous sera envoyé.

8) La délibération portant sur l' indemnité de Mr Jacques Picard, pour l' entretien de l' église et du cimetière, a été acceptée pour l' année 2021 ainsi que son paiement pour 2020.

9) Mr le Maire a informé l' ensemble des conseillers présents des tâches accomplies ou en cours.

(reconduction du contrat de l' imprimante pour l' année 2021 – l' envoie des bordereaux de paiement de la subvention du comité des fêtes et de la culture – des entreprises qui sont intervenues sur le chantier de la salle communale)

Questions diverses :

Suite à quelques « sorties de route » de véhicules, la sécurisation du virage, au lieu-dit Bellevue, serait à envisager avec une signalétique adaptée.

En attendant la fibre et pour de meilleurs connections, il est envisagé d' installer la 4G+ .

Pour informer nos concitoyens, un bulletin municipal est en cours de rédaction et sera distribué en début d' année.

L' idée d' une réunion publique, à l' occasion des vœux du maire , est envisagée et se fera selon les directives préfectorales.

L' aménagement et l' équipement de la cuisine de la salle communale seront à réfléchir et à mettre en place dès que possible.

Clôture de séance à 21h10